

Chapitre 06

Code 78

Boîte de vitesses automatique

TABLE DES MATIÈRES

	INTITULE	PAGE
I.	OBTENTION / SUPPRESSION DU CODE 78 – BOÎTE AUTOMATIQUE	2
1.	Définition	2
2.	Obtention du code 78	2
2.1.	Suite à la réussite d'un examen pratique	2
2.2.	Suite à un échange de permis de conduire national européen	2
3.	Suppression du code 78	3
4.	Restriction médicale – différence entre le code 78 et le code 10.02	3
5.	Tableau des catégories dont on retire le code 78 lorsqu'on passe l'examen boîte manuelle pour une autre catégorie	4
II.	PROCÉDURES POUR SUPPRIMER LE CODE 78	5
1.	Catégories A1, A2 ou A	5
2.	Catégories B, B+E, C1, C, C1+E, C+E, D1, D1+E, D ou D+E	6

I. OBTENTION / SUPPRESSION DU CODE 78 – BOÎTE AUTOMATIQUE

Cette procédure peut s'appliquer à toutes les catégories (sauf AM et G pour lesquelles il n'y a pas de restriction concernant le type de boîte de vitesses).

1. DÉFINITION

voir article 1^{er} de l'A.R. du 23 mars 1998

"Les termes 'véhicule équipé d'un changement de vitesses automatique' désignent tout véhicule caractérisé par l'absence de pédale d'embrayage ou de poignée d'embrayage pour la catégorie A qui doit être actionnée par le conducteur au démarrage ou à l'arrêt du véhicule et lors du changement de vitesses".

2. OBTENTION DU CODE 78

2.1. Suite à la réussite d'un examen pratique

TOUTES CATÉGORIES SAUF AM ET G

Selon que le candidat se présente à l'examen pratique avec un véhicule équipé d'une boîte manuelle ou d'une boîte automatique, il recevra un permis de conduire sans restriction ou avec restriction aux véhicules à boîte automatique (la restriction est inscrite par le centre d'examen sur la demande de permis de conduire dans le cadre III relatif à la réussite de l'examen pratique). Cette restriction s'inscrit sous la forme du code 78 à côté de la catégorie concernée.

Le code 78 ne sera pas apposé sur le permis de conduire validé pour les catégories C, C+E, D et D+E si le demandeur est déjà titulaire d'au moins une des catégories B, B+E, C1, C1+E, D1, D1+E, D ou D+E en regard de laquelle ne figure pas le code 78 (art. 20 § 6 de l'A.R. du 23 mars 1998)

CATÉGORIES A, A1 ET A2

Puisque l'examen pratique sur terrain privé se fait avant la délivrance du permis de conduire provisoire M3, le code 78 sera apposé sur le permis de conduire provisoire lorsque le candidat présente cet examen pratique avec un véhicule à boîte de vitesses automatique.

(Article 39 § 2 de l'A.R. du 23 mars 1998: *"Lorsqu'une des deux épreuves a été réussie avec un véhicule équipé d'un changement de vitesse automatique, l'ensemble de l'examen est censé avoir été subi avec ce type de véhicule"*).

SAUF POUR LES CATÉGORIES A1, A2 ET A, LE CODE 78 NE DOIT PAS ÊTRE MENTIONNÉ SUR LE PERMIS DE CONDUIRE PROVISOIRE (SAUF POUR RAISON MÉDICALE MAIS IL S'AGIT ALORS DU CODE 10.02).

2.2. Suite à un échange de permis de conduire national européen

Le demandeur échange une catégorie européenne avec le code 78: lors de l'échange de son permis de conduire européen contre un permis de conduire belge, le code 78 est repris tel quel.

3. SUPPRESSION DU CODE 78

COMMENT SUPPRIMER CETTE RESTRICTION?

Pour supprimer cette restriction, il faut effectuer un nouvel apprentissage et un examen pratique.

Cette procédure est équivalente au passage d'une nouvelle catégorie, par conséquent, les permis de conduire provisoires, les stages, les examens et les heures de cours, suivies pour l'obtention de la catégorie automatique correspondante ne comptent pas.

4. RESTRICTION MÉDICALE – DIFFÉRENCE ENTRE LE CODE 78 ET LE CODE 10.02

Il ne faut pas confondre le code 78 et le code 10.02.

Le code 78 (code administratif) indique que l'examen pratique a été réussi avec un véhicule automatique. Un nouvel examen avec un véhicule manuel peut le faire enlever. Le code 10.02 est un code médical résultant d'une incapacité physique, seul un médecin peut faire enlever le code

Si le demandeur a un code médical 10.02 sur son permis de conduire provisoire et passe l'examen pratique avec un véhicule à boîte automatique, il recevra la nouvelle catégorie avec la mention 10.02 et 78. Pour faire retirer ces codes, il devra d'abord passer un examen médical pour faire retirer le code 10.02 et ensuite repasser l'examen pratique pour faire retirer le code 78.

5. TABLEAU DES CATÉGORIES DONT ON RETIRE LE CODE 78 LORSQU'ON PASSE L'EXAMEN BOÎTE MANUELLE POUR UNE AUTRE CATÉGORIE

Lorsqu'on passe l'examen pratique pour une catégorie manuelle dont on est pas encore titulaire ou pour la suppression du code 78 d'une catégorie dont on est déjà titulaire, le code 78 est supprimé sur certaines autres catégories (dont on est déjà titulaire) selon le tableau ci-dessous.

EXEMPLE

Le titulaire d'une catégorie B automatique réussit l'examen pratique pour la catégorie C manuelle. Il reçoit non seulement la catégorie C (et C1) manuelle mais on retire également le code 78 de la catégorie B.

Catégorie de l'examen	Catégorie automatique qui devient manuelle (dont on retire le code 78)
A1	A1
A2	A1 et A2
A	A1, A2 et A
B	B, C, C+E, D et D+E
B+E	B, B+E, C, C+E, D et D+E
C1	B, C1, C, C+E, D et D+E
C	B, C1, C, C+E, D et D+E
C1+E	B, B+E, C1, C1+E, C, C+E, D et D+E
C+E	B, B+E, C1, C1+E, C, C+E, D et D+E
D1	B, C, C+E, D1, D et D+E
D	B, C, C+E, D1, D et D+E
D1+E	B, B+E, C, C+E, D1, D1+E, D et D+E
D+E	B, B+E, C, C+E, D1, D1+E, D et D+E

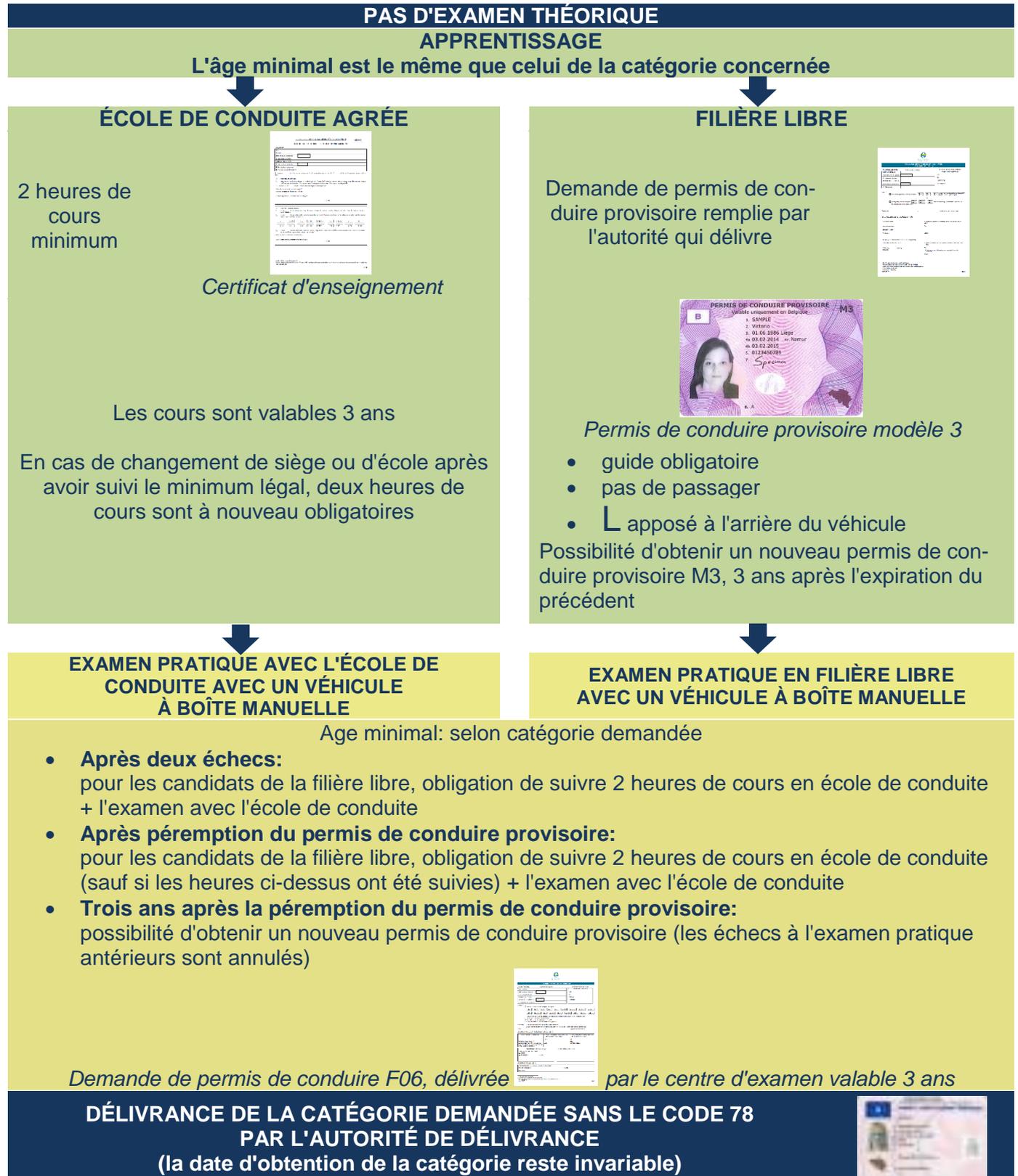
ATTENTION:
seules les catégories (avec code 78) dont on est déjà titulaire sont concernées.
Aucune nouvelle catégorie n'est délivrée sauf celle pour laquelle on a réussi l'examen pratique

REMARQUE:

Quelqu'un qui est titulaire d'un permis de conduire de la catégorie B, C1, C, D1 ou D, valable pour la conduite de véhicules équipés d'une boîte de vitesses manuelle, et qui présente un examen pratique en vue de l'obtention d'un permis de conduire de la catégorie E avec un véhicule tracteur équipé d'une boîte de vitesse automatique, reçoit une demande de permis de conduire validée, selon le cas, pour la catégorie B+E, C1+E, C+E, D1+E ou D+E avec le "code 78". Néanmoins, le code 78 ne peut pas être mentionné sur le permis de conduire.

II. PROCÉDURES POUR SUPPRIMER LE CODE 78

1. CATÉGORIES A1, A2 OU A



2. CATÉGORIES B, B+E, C1, C, C1+E, C+E, D1, D1+E, D ou D+E

